

PREFECTURE DU JURA

**Commune de NEVY-SUR-SEILLE (39388)**

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »  
(PPRn de la Haute Seille)**

**A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE**

Les communes de Blois-sur-Seille, Ladoye-sur-Seille, Nevy-sur-Seille et Baume-les-Messieurs sont situées dans un ensemble de vallées qui entaillent la bordure Nord des plateaux du Jura, appelé « reculées de la Seille ».

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les falaises
- Les marnes et marno calcaires sur les pentes des vallées
- Les formations superficielles récentes : alluvions des ruisseaux et éboulis.

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : l'instabilité des terrains marneux (glissements superficiels sur les pentes aggravés en présence d'eau), et les chutes de blocs et instabilité d'éboulis calcaires (pied de falaises, notamment à Baume-les-Messieurs). On peut également relever des phénomènes karstiques avec la formation de dolines ou de cavités (secteur des Chaumois).

Du point de vue hydrologique, les reculées sont drainées par les deux bras de la Seille et par les ruisseaux de Longebief et du Dard. Aucun risque n'a été identifié du point de vue géologique mais il convient de noter que la Seille fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondations.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs à forte pente ou soumis à fort risque d'éboulement, d'effondrement ou de glissement de terrain sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs à substrat marneux sensibles aux glissements en cas de travaux sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

**B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)**

**Légende du plan de zonage**

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable